



FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2010

Planification stratégique

La version préliminaire de la planification stratégique 2011-2015 a été déposée aux membres du conseil d'administration.

Les cadres supérieurs ont participé à l'élaboration de la version préliminaire de la planification stratégique et le comité de pilotage a recommandé au conseil d'administration que le document soit soumis en consultation interne et externe.

Alors que la planification 2002-2005 se devait, et a permis, de repositionner la mission de services spécialisés, de consolider la structure et le fonctionnement de l'établissement, celle de 2006-2010 a permis la consolidation de la mise en réseau de l'établissement et de partenaires ciblés pour accroître significativement la participation et l'exercice de la citoyenneté des personnes et la contribution à l'élaboration d'une société et communauté plus inclusives. La planification stratégique 2011-2015 doit permettre la poursuite des enjeux précédents tout en consolidant et intégrant de manière plus précise et fine l'expertise spécialisée et administrative. La version préliminaire de la planification stratégique 2011-2015 portera donc sur les éléments suivants :

1. De la promotion de l'exercice des droits et d'une société inclusive;
2. Des services spécialisés pertinents, intégrés, accessibles, de qualité et sécuritaires :
 - 2.1. À la petite enfance
 - 2.2. À l'enfance et à la jeunesse
 - 2.3. Au jeune adulte
 - 2.4. À l'adulte
 - 2.5. À la personne vieillissante
3. Des ressources humaines disponibles, mobilisées et valorisées
4. De la recherche intégrée et en soutien au développement et à l'évaluation de meilleures pratiques;
5. De l'information proactive et accessible;
6. De la gestion intégrée de la qualité et de la performance;
7. Des ressources financières adéquates et suffisantes.

Rapport du comité d'éthique à l'intervention

Le comité d'éthique à l'intervention a présenté le rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité en est à son quatrième mandat. Le comité s'est rencontré six fois cette année. Comme les années passées, le comité a rencontré des équipes de travail pour discuter des dimensions éthiques de leurs interventions. Il souhaite aussi mieux se faire connaître avec la participation de la présidente aux journées d'accueil, destinées aux nouveaux employés. La présentation du comité fait maintenant partie du programme de la journée.

Au cours de la prochaine année, le comité souhaite entreprendre des démarches afin de faciliter la formulation de demandes d'avis au comité d'éthique à l'intervention. De plus, une rencontre avec la direction sera organisée afin d'envisager des stratégies qui permettront de mettre à l'avant-plan l'éthique à l'intervention. Les façons de faire suivantes pourraient être privilégiées :

- Investir davantage dans les milieux d'intervention;
- Établir un dialogue avec les équipes et identifier un thème
 - Risques liés à l'intervention, malaise des intervenants et facteurs de protection;
 - Nouveaux thèmes à explorer : le départage entre la 1^{re} ligne et 2^e ligne, l'enjeu de la spécialisation des services et la transition entre les services en fonction de l'âge;
- Le comité continuera également de visiter les équipes et d'établir des contacts avec les autres comités éthique tout en priorisant l'éthique à l'interne.

Le comité recommande de continuer les efforts de diffusion des informations.

Soins dentaires

Quelques usagers ont reçu des soins à l'Hôpital Rivières-des-Prairies. Les interventions se sont bien déroulées et les démarches continuent pour traiter les autres usagers nécessitant des soins.

Départ à la retraite

Après plusieurs mois de réflexion, Mme Nicole Audet a indiqué son intention de prendre sa retraite le 31 décembre prochain. Le poste sera affiché la semaine prochaine et le processus de sélection devrait débuter vers la fin septembre. M. Boyer tient à la remercier pour son professionnalisme, sa délicatesse ainsi que ses bonnes relations avec les partenaires et intervenants.

LES ALTERNATIVES À L'OUVERTURE D'UN RÉGIME PUBLIC DE PROTECTION

En 2008, la déficience intellectuelle constituait une caractéristique commune à 45 % des majeurs sous régime de protection public¹. Des éléments distinctifs chez ces personnes pourraient hausser ce pourcentage: l'accroissement de leur espérance de vie, les incapacités qui s'ajoutent avec l'âge, l'absence fréquente de conjoint et d'enfant, le vieillissement des parents et proches. Des alternatives à l'ouverture d'un régime de protection existent, mais elles sont parfois méconnues. Elles méritent d'être considérées puisque les régimes comme la tutelle et la curatelle sont souvent considérés "trop privatifs de droits et tout de même longs à instaurer" (Dufour, 2007: 2²).

Rappelons qu'il existe trois types de régimes de protection :

- La curatelle répond aux besoins des majeurs dont l'inaptitude est totale et permanente;
- La tutelle constitue une mesure de protection pour les majeurs dont l'inaptitude est partielle et temporaire;
- Le régime de conseiller au majeur s'adresse quant à lui aux majeurs généralement aptes, sauf pour l'accomplissement de certains actes juridiques et d'administration des biens.

Autant pour les régimes de curatelle que de tutelle, la prise en charge d'une personne inapte par un membre de la famille ou un proche ou alors ce qui est appelé un régime privé est privilégiée. C'est en ce sens que l'évaluation psychosociale nécessaire à l'ouverture d'un régime de protection doit démontrer que des mesures alternatives furent envisagées avant d'en venir à demander l'ouverture de régime de protection public. Ces régimes constituent des pistes de solution de dernier recours.

Alternatives aux régimes publics

Rappelons que la notion d'inaptitude de fait ne va pas toujours de pair avec l'inaptitude sur le plan juridique. En clair, ce n'est pas parce qu'une personne est inapte dans les faits qu'elle l'est pour autant au sens de la loi. En matière d'alternatives à la demande d'ouverture de régime de protection public³, les décisions spécifiques aux soins requis par l'état de santé **peuvent être consenties par un proche parent ou alors une personne qui démontre un intérêt envers la personne** (Loi sur les services de santé et les services sociaux, art. 12).

Divers mécanismes soutiennent les familles et proches dans l'exercice de représentation des intérêts d'une personne. Les lois autorisent le **versement à des tiers désignés de diverses prestations** comme celles de la sécurité du revenu et de la solidarité sociale. Cette formule peut alléger les tâches qui incombent au parent ou proche qui re-

présente la personne. Il arrive que le tiers désigné soit responsable d'une ressource de type familial, d'une ressource intermédiaire ou un intervenant⁴. Le tiers désigné peut alors encaisser les chèques et gérer les montants reçus dans le meilleur intérêt de la personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. Habituellement, le tiers administrateur aura à rendre compte à l'organisme payeur de la rigueur de sa gestion. La politique de l'établissement sur *L'administration des avoirs des usagers recevant des services au Pavillon du Parc* encadre aussi la gestion rigoureuse de ces avoirs.

Il existe aussi des circonstances où des personnes dotées d'un niveau d'autonomie plus important nécessitent tout de même du soutien pour poser certains actes juridiques et gérer leurs biens. Il est alors possible de procéder à la nomination d'un conseiller au majeur⁵.

C'est dans une perspective de qualité de vie et de sécurité des personnes que le Pavillon du Parc continue de soutenir et reconnaître les familles et proches dans leur rôle et qu'il met dorénavant en place des modalités contribuant au développement de nouveaux liens sociaux, comme cela sera prochainement le cas avec l'émergence d'un projet pilote ayant pour objet de développer des liens sociaux chez des personnes esseulées. Du même coup, il pourrait en émerger d'autres mesures alternatives à la demande d'ouverture de régime de protection public.

¹ Curateur public du Québec. 2009. *Rapport annuel de gestion 2007-2008*. Montréal (Québec) : Gouvernement du Québec

² Alain Dufour. 2007. *Autonomie et protection : Un équilibre difficile à maintenir- Allocution au Symposium national Vieillir en sécurité...À quelles conditions?* Montréal (Québec) : Gouvernement du Québec

³Certaines d'entre elles sont moins applicables dans les situations qui nous préoccupent, comme cela est le cas avec les mandats domestiques et judiciaires qui s'appliquent aux époux, alors que les mandats donnés en prévision de l'inaptitude de même que les procurations consistent fréquemment en des mesures difficilement accessibles pour des personnes ayant une déficience intellectuelle.

⁴ Les membres d'une ressource de type familial (RTF) / ressource intermédiaires (RI), les salariés d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux ou alors d'une ressource privée, ne peuvent pas être désignés tuteur, curateur ou mandataire d'un majeur inapte. Voir à cet effet : Curateur public du Québec. 2010. "Des réponses à vos questions", *Le Point*, Vol. 9, no 3, juin 2010.

⁵ Le site *Internet Éducaloi* fournit l'exemple d'une personne ayant une déficience intellectuelle et qui est soutenue par un conseiller au majeur. Voir : <http://www.educaloi.qc.ca/loi/aines/51/>

Stéphane Rodier, APPR



TOURNOI DE GOLF DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC

Le sixième tournoi de golf du président de la Société des casinos du Québec (SCQ) a lieu le 8 septembre au Club de golf des Hautes plaines, à Gatineau. Cette année, l'organisme qui bénéficiera des profits du tournoi est la Fondation Pavillon du Parc.

Le maire de Gatineau, M. Bureau, qui a accepté d'emblée le titre de coprésident d'honneur du tournoi, est également président de la campagne de financement 2010 de la Fondation. Pour le vice-président de la Fondation et coprésident d'honneur, M. Claude Létourneau, ce don est très précieux : « Merci à M. Poisson et à la SCQ de leur généreuse contribution envers la Fondation Pavillon du Parc. Cette activité de collecte de fonds nous permettra de faire une différence dans la vie de beaucoup plus de gens. »

BARRAGE ROUTIER SAMEDI 2 OCTOBRE 2010



Le samedi 2 octobre 2010, le club Richelieu offre à la Fondation de se joindre à eux pour le barrage routier. Nous sommes à la recherche de volontaires pour la sollicitation auprès des automobilistes. Mme Lucie Leclair-Arvisais est à former une équipe pour occuper une intersection et se cherche des collègues (819 770-1022, poste 209).

Plus les actifs de la Fondation seront élevés, plus elle pourra soutenir de projets. Plus la Fondation a des bénévoles, plus

elle amasse des fonds, par exemple une personne qui donne 7 heures au barrage routier ramasse environ 150 \$.

LES PROJETS À LA FONDATION : préparez-vous, octobre approche



Enfants : Les projets doivent s'adresser à des enfants de 0 à 17 ans vivant dans leur milieu naturel. L'objectif du projet est d'offrir du répit à la famille.

Adultes : Les projets doivent s'adresser à des adultes de 18 ans et plus vivant dans leur milieu naturel ou en ressources de type familial ou intermédiaire. L'objectif du projet est d'offrir à ces adultes des activités de loisirs en relation avec leur projet de vie.

Comment faire une demande de financement :

1. Les demandes de projets se font en octobre, par les intervenants du Pavillon du Parc, sur le formulaire prévu à cet effet.
2. Les projets sont remis au coordonnateur qui les achemine au directeur général du Pavillon du Parc.
3. Le directeur du Pavillon du Parc soumet les projets recommandés à un comité désigné par la Fondation Pavillon du Parc, pour approbation et ensuite présentés, au conseil d'administration de la Fondation, pour acceptation en janvier.
4. Les projets s'échelonnent de janvier à la fin octobre de chaque année. À cette date, les personnes responsables doivent nous acheminer un rapport faisant état des résultats obtenus avec photos (pour publicité) et les argents non utilisés doivent être envoyés à M. André Bastien.

La mise en place d'un groupe de discussion sur la parentalité

Le 25 juin dernier, un groupe de discussion sur la parentalité s'est formé. Les participants au groupe sont : Mme Marie-Ève Lefebvre-Sirois, Mme Debbie Moore, Mme Isabelle Daigneault, Mme Judith Robert, Mme Mélanie Séguin, Mme Chantal Proulx, Mme Janet Gunter-Gagnon, Mme Joëlle Laroche, Mme Nancy Brassard, Mme Jaël Martin et M. Gaston Joanis. Nous tenons également à remercier M. Stéphane Rodier qui a participé au recensement des documents de recherche. Au printemps 2004, une étude a été menée auprès de 50 mères qui présentent une déficience intellectuelle. Les auteurs de cette étude sont : Mme Marjorie Aunos, Ph. D., Université du Québec à Montréal, Centres de réadaptation Lisette-Dupras et de l'Ouest de Montréal, Mme Georgette Goupil, Ph. D., Université du Québec à Montréal, M. Maurice Feldman, Ph. D., Brock University.

Le Pavillon du Parc a participé à cette étude. En effet, quelques intervenants de l'établissement offrent des services à des mères qui présentent une déficience intellectuelle. Le rapport préliminaire de l'étude recommande l'élaboration de groupes de discussion favorisant le soutien entre les intervenants et permettant des échanges ainsi que la résolution de situations plus complexes vécues par ces mères. Les membres du groupe de discussion souhaitent développer une approche concernant la parentalité et cela en terme de guide d'intervention.

Des partenaires des Centres de santé et des services sociaux vont participer aux prochaines rencontres. Le groupe de discussion prévoit quatre ou cinq rencontres annuelles ainsi que des rencontres ponctuelles pour soutenir les intervenants au besoin.

Les rencontres du groupe de discussion visent principalement à aider les professionnels à mieux intervenir auprès de ces mères et leurs familles.

Jaël Martin, APPR

La Capsule C.M.



Voici un petit quiz sur le conseil multidisciplinaire... voyons voir si vous connaissez bien le « conseil multi »

1- Pourquoi y a-t-il un C.M. au Pavillon du Parc?

- A) Parce que le Pavillon du Parc désire toujours augmenter la qualité de ses services et de ses pratiques
- B) Car il faut toujours un conseil des médecins au sein d'un établissement
- C) Parce que, selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec, chaque établissement de santé et de services sociaux doit former un C.M.

2- Qui est membre du C.M.?

- A) Toutes les personnes qui ont un diplôme d'études collégiales ou universitaires et qui exercent pour l'établissement des fonctions en lien avec ce diplôme et reliées directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche ou à l'enseignement
- B) Tous les employés du Pavillon du Parc depuis le C.A. du 26 mars 2009
- C) Tous les employés membres d'un club vidéo

3- Quel est le mandat du C.M.?

(il peut y avoir plusieurs bonnes réponses)

- A) Donner son avis sur l'embauche d'un candidat à un poste clinique
- B) Faire des recommandations au conseil administratif sur la distribution des soins et des services dispensés par leurs membres pour assurer des services de qualité
- C) Donner son avis au directeur général sur l'organisation scientifique et technique de l'établissement

- D) Faire des recommandations au comité de finances et vérification
- E) Faire appliquer les mesures disciplinaires à l'encontre d'un employé fautif
- F) Donner son avis sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence de ses membres
- G) Constituer, chaque fois qu'il est requis, les comités de pairs nécessaires à l'appréciation et à l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle de l'ensemble de ses membres
- H) Toutes ces réponses

4- Quand les membres du C.M. du Pavillon du Parc se rencontrent-ils?

- A) À chaque trimestre, le comité exécutif invite ses membres à une réunion afin de dresser le portrait du trimestre qui vient de prendre fin. Cependant, les élections ont lieu seulement une fois par année
- B) À chaque pleine lune
- C) Lors d'une assemblée annuelle organisée par le comité exécutif

5- De qui est formé le conseil exécutif?

- A) Au moins huit personnes, dont une infirmière et cinq membres titulaires de titres d'emploi différents, qui sont élus par et parmi les membres du C.M., ainsi que le directeur général
- B) Au moins 12 personnes dont une infirmière, un représentant des ressources humaines, un représentant des ressources financières, un APPR, un responsable des ressources informationnelles, un cadre clinique et le directeur général
- C) D'autant de personnes qui se portent candidates, sans limitation et sans restriction de titres d'emploi, y compris des membres de leur club vidéo.

Réponses : 1) C 2) A 3) B, C, F, G 4) C 5) A

Semaine environnement de travail sain... soyez de la partie!



Tel que déjà annoncé dans le dernier Entre-Nous et puisque le mois octobre est le mois national de la santé au travail, le Pavillon du Parc tiendra une semaine de l'environnement de travail sain du 18 au 22 octobre prochain. Pour l'occasion, quelques activités seront organisées afin de couvrir les diverses dimensions du programme. Nous vous tiendrons informés de la programmation officielle et des autres détails au cours des prochaines semaines.

Soumissions de projets

Le comité environnement de travail sain tient à rappeler que

vous pouvez soumettre des projets à n'importe quel moment de l'année.

Pourquoi participer à ce programme?

- Parce qu'il s'agit de votre bien-être.
- Parce qu'il est question de votre environnement de travail et vous pouvez contribuer à son amélioration.
- Parce que c'est l'occasion de faire valoir vos besoins, vos idées et d'organiser des activités favorisant la qualité de vie au travail.

Alors...allez-y, impliquez-vous!

Si vous avez des questions, vous pouvez me contacter à l'adresse courriel suivante : melanierousseau@ssss.gouv.qc.ca.

Mélanie Rousseau, agente d'information

Chronique SIPAD

BRIS DE SÉCURITÉ

Un bris de sécurité serait arrivé par erreur et sans intervention planifiée. En effet, un intervenant, en naviguant dans un dossier client, fut capable d'accéder à des données qui n'étaient pas en lien à son client, donc bris de sécurité. Cette situation s'est produite dans les modules *Note évolution, Évaluation et Bilan et pièces jointes*. Ce n'est pas une situation qui se produit fréquemment, mais il est très important de documenter les incidents, s'il y a lieu.

Si vous rencontrez une situation de bris de sécurité dans SIPAD, vous devez me contacter immédiatement et NE PAS MODIFIER VOTRE ÉCRAN. Nous devons faire imprimer ce qui est affiché à l'écran pour effectuer un suivi auprès de la compagnie. Dès que vous accomplirez une autre action dans le SIPAD, vous perdrez cette donnée, il est donc très important de me contacter ou de contacter le support informatique immédiatement.

*** Dernière nouvelle, le 8 septembre 2010, une nouvelle version SIPAD sera installée et devrait régler ce problème majeur.

MODULE HPS-HAP

Saisie des HPS pour la période 06 – 15 août au 11 septembre 2010 vous aurez jusqu'au 27 septembre pour inscrire vos données.

FORMULAIRE

Un nouveau formulaire *Mouvement de la clientèle* est disponible depuis le 9 septembre et doit être complété pour signaler tout changement au dossier du client, c'est à partir de cet outil de communication que l'agente administrative du territoire est en mesure de mettre à jour les données au SIPAD. Son utilisation est primordiale.

PROCÉDURE

D'ici la fin de l'année 2010, toutes les procédures en lien avec les modules SIPAD seront faites et révisées. Un cartable complet sera disponible dans chacun des territoires pour consultation et toutes les procédures sont accessibles en tout temps sous le répertoire G:\ServRégionalé\SIPAD\.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à me contacter.

Louise St-Yves, spécialiste en procédés administratifs

RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

10 ans

Julie Grenier,	Auxiliaire aux services de santé et sociaux
Yves Milien	Éducateur
Stéphanie Chouinard	Auxiliaire aux services de santé et sociaux

20 ans

Carole Lanegan	Responsable d'unité de vie
----------------	----------------------------

30 ans

Sylvie Leblanc	Psychoéducatrice/spécialiste en réadaptation psychosociale
----------------	--

35 ans

Marcel Lécuyer	Préposé à l'entretien ménager (travaux lourds)
----------------	--

NOMINATION À L'INTERNE

Anick Malette	Chef du service des ressources humaines
---------------	---

Jean Dansereau	Coordonnateur au territoire de Papineau
----------------	---

Julie Lacelle	Chef en réadaptation affectée temporairement au territoire de Gatineau
---------------	--

Ghislaine Fabre	Chef en réadaptation au territoire de Gatineau par intérim
-----------------	--

Margaret Elliott	Coordonnatrice des services résidentiels régionalisés et de l'accès par intérim
------------------	---

NOUVEAUX EMPLOYÉS

Annie-Claude Tardif	Orthophoniste
---------------------	---------------

Dominique Pelland	Orthophoniste
-------------------	---------------

RAPPORT RH JUILLET 2010	TITRE EMPLOI	CANDIDATURES REÇUS	CANDIDATURES RETENUS	CANDIDATS CONVOQUÉS EN ENTREVUE *	ENTREVUES ET/OU TESTS ÉCRITS	EMBAUCHES ET NOMINATIONS **	EN ATTENTE (références, antécédents, décision, ouverture de dossier)
	ASSS	8	6				
	Chef en réadaptation	13	1	1	1		1
	Chef en ressources humaines	3					
	Coordonnateur en réadaptation	10	4	4	3		3
	Éducateur	6	4				
	Psychologue	1	0				
	Thérapeute en réadaptation physique	1	1				
	Travailleur social	5	3				
	TOTAL	47	19	5	4	0	4

* Les C.V. des candidats convoqués peuvent provenir de notre banque de C.V. reçus dans les 6 derniers mois

** Les nominations de postes d'éducateur et d'auxiliaire aux services de santé et sociaux ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.